



Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions  
Procurement Hub – Ottawa / Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa  
200 Kent St. Ottawa Ontario K1A 0E6

FP802-200010/A

8 février 2021

**Subject/Objet: REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION  
FP802-200010/A**

**ADDENDUM n° 2**

À la suite de la demande de proposition susmentionnée, vous trouverez ci-dessous les questions et les réponses reçues jusqu'à présent. De plus, veuillez noter que la date de clôture de l'invitation a été prolongée comme indiqué ci-dessous:

**Supprimer:**

L'invitation prend fin  
À / à: 14 h 00 HNE (heure normale de l'Est)  
On / le: 11 février 2021

**Remplacer:**

L'invitation prend fin  
À / à: 14 h 00 HNE (heure normale de l'Est)  
On / le: 18 février 2021

**Questions et réponses**

**Q1. Est-ce que le soumissionnaire ou les soumissionnaires retenus seraient en conflit d'intérêts de présenter une soumission et être retenus pour le F7044-190233/B Services d'architecture et d'ingénierie navales, pour lequel une DDP est attendue prochainement?**

**A1. Du point de vue de la GCC, il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les appels d'offres FP802-200010/A du MPO et la DI F7044-190233/B avec le SPAC. Ce sont deux processus concurrentiels différents et indépendants.**

**Q2. Je vous envoie ce courriel en ce qui concerne la DDP relative aux services d'ingénieur naval principal en soutien technique. Si nous sommes retenus, allons-nous être exclus des travaux de soutien technique futurs nécessaires dans le cadre de l'entretien, des modifications, des remises à neuf, de la modernisation et du prolongement de vie des navires pris en compte dans l'élaboration du cadre de gestion de l'entretien?**



- A2. Si des travaux éventuels sont nécessaires pour la DI F7044-190233/B, il ne devrait pas avoir de conflits d'intérêts en ce qui concerne les exigences de la GCC.
- Q3. Les critères C4 et C5 demandent de l'expérience dans les 180 derniers mois, par contre le nombre maximal de points est attribué pour plus de 192 mois d'expérience. Puisqu'il est impossible d'avoir 192 mois dans 180 mois, est-ce que le client pourrait retirer le seuil de la date pour les critères C4 et C5?
- A3. Veuillez consulter la modification n° 1 à la DDP.
- Q4. En vertu de la section Instructions pour la préparation des soumissions, section 3.1.1 Paiement électronique de factures – Soumission de la page 7 de la DDP, les soumissionnaires doivent remplir l'annexe D. Par contre, cette annexe n'a pas été incluse dans la DDP. Est-ce le client pourrait en fournir une copie?
- R4. Veuillez consulter la modification n° 1 ci-jointe.
- Q5. En reconnaissant que les appels d'offres FP802-200010/A et F7044-190233/B sont des approvisionnements distincts, est-ce qu'il y aurait un conflit d'intérêts dans la délivrance des deux contrats par la même compagnie? Je pose la question puisque le FP802-200010/A fourni des plans et des politiques d'entretien pour les STI de la GCC, tandis que le F7044-190233/B fourni l'ensemble des plans de travaux, de gestion de projets et de supervision technique à proprement dit pour le programme PVN des STI de la GCC, etc.
- R5. La GCC ne voit pas de conflits d'intérêts puisque les deux exigences ne sont pas interdépendantes.
- Q6. Page 3 de 35  
Dans la partie 1, point 1.2 Énoncé des travaux : « Canada cherche à conclure jusqu'à deux (2) contrats tels que définis à l'annexe A - Énoncé de travaux ».
- Pour quelle(s) raison(s) le Canada recherche-t-il 2 compagnies/contrats pour cette demande de proposition, comparativement à la demande de proposition originale de l'an dernier, la FP802-2000010, qui n'en exigeait qu'une seule? On demande si les besoins du Canada pour certifier 2 compagnies sont associés au COVID-19, ou bien à une charge/demande de travail supplémentaire de la part de la Garde côtière? Si 2 compagnies sont choisies, quelle serait la logique de TPSGC pour accorder les contrats en priorité à l'une ou l'autre des 2 compagnies, soit à l'aide d'une soumission supplémentaire, avec contrat au plus bas soumissionnaire, ou en alternance, au fur et à mesure que les contrats de la GCC sont rédigés et envoyés à TPSGC?
- R6. La GCC donne l'occasion aux fournisseurs de proposer jusqu'à deux (2) ressources. Si les deux (2) ressources choisies ont été proposées par deux fournisseurs différents, le résultat de cet appel d'offres sera l'attribution de deux (2) contrats.



- Q7. Page 29 de 35**  
**Annexe A – Énoncé des travaux**  
**Partie 2.0 But : « Les services techniques intégrés (STI) de la garde côtière canadienne (GCC) de Pêches et Océans Canada (MPO) cherchent jusqu'à deux (2) personnes pour fournir les services d'expert-conseil... »**  
**Partie 4.0 Objectif (2e paragraphe) : « Pour ce faire, la GCC requiert les services d'un maximum de deux ingénieurs navals principaux. »**  
**Pour quelle(s) raison(s) le Canada recherche-t-il 2 personnes (ingénieurs navals principaux) pour cette demande de proposition, comparativement à la demande de proposition originale de l'an dernier, la FP802-2000010, qui n'en exigeait qu'une seule?**

On demande si les besoins du Canada pour certifier 2 personnes sont associés au COVID-19, ou bien à une charge/demande de travail supplémentaire de la part de la garde côtière? Également, si « *le fournisseur* » désigne une personne pour cet appel d'offres, « *le fournisseur* » s'attend à ce que le service de cette personne soit utilisé à la hauteur de ce qui est affiché dans l'appel d'offres soit environ 440 journées/personne pour la première année (Tableau 1, page 8 de 35). En se faisant, « *le fournisseur* » garantit également la disponibilité de cette ressource. Il en va de même en proposant 2 personnes pour ce poste. Est-ce bien l'intention de Pêches et Océans?

- R7. La GCC demande deux (2) ressources afin de séparer le travail en fonction de l'augmentation du niveau d'effort et de la charge de travail pendant la période du contrat.**

- Q8. Page 8 de 35, Tableau 1**  
**Période de services professionnels : période initiale du contrat, de l'attribution du contrat au 31 mars 2022**

1.A Ingénieur maritime principal colonne B : 440 journées  
1.B Ingénieur maritime principal colonne B : 440 journées

**Pouvez-vous expliquer le total de 440 jours inscrit dans la demande, ou nous fournir une correction pour le tableau, ainsi que sur le bordereau de prix page 31/35?**

- R8. Veuillez consulter la modification n° 1 à la DDP. Le nombre de jours a été révisé.**

**Q9. Les procédures d'évaluation qui commencent à la page 9 indiquent que les soumissionnaires doivent fournir des références pour tous leurs projets. La note maximale est attribuée avec une expérience de 20 ans et plus. D'après notre expérience, les candidats peuvent éprouver des difficultés à fournir les renseignements personnels de références de plus de 20 ans, puisque ces personnes peuvent être passées à de nouveaux projets, ou être décédés. Par conséquent, est-ce que le client pourrait envisager d'accepter les références pour tous les projets au cours des 10 dernières années?**

**R9 : Oui, le Canada est d'accord pour accepter les références de l'autorité de contact pour tous les projets des 10 dernières années à compter de la date de clôture de l'appel d'offres. Voir la modification n° 1 à la DDP. Les critères O2, O3 et O4 ont été révisés.**